

2 Les allemands luttent pour ces civilistes

3 Les civilistes menacent-ils des postes de travail?

4 De la vie quotidienne des civilistes

6 Informations des organisations

Plus de femmes, moins d'artillerie

Un rapport du Conseil fédéral montre que le service civil ne menace pas l'armée. La réintroduction de l'examen de conscience ne semble ainsi plus à l'ordre du jour. L'horizon s'ouvre pour des propositions plus constructives.

Les développements de ces dernières semaines ont été plutôt positifs pour le service civil. Grâce aux analyses du Conseil fédéral, la base de l'argumentation des opposants au service civil est remise en question : afin de nuire au service civil, ceux-ci ont en permanence insisté sur la menace qui pèserait désormais sur les effectifs de l'armée.

Dans un rapport, l'organe du service civil a fait savoir que les craintes de l'armée quant à l'impossibilité de maintenir ses effectifs en raison du nombre de jeunes choisissant la voie du service civil était irréaliste. C'est pourquoi, le Conseil des Etats n'est pas prêt à donner suite aux attaques des opposants au service civil. Une modification de la loi n'est ainsi plus à l'ordre du jour.

Du service aussi pour les femmes

Pour les défenseurs d'une armée aux effectifs aussi nombreux que possible, des temps difficiles s'annoncent. Dans le rapport sur la politique de sécurité, le Conseil fédéral préconise une réduction des effectifs de l'armée de 140 000 à 80 000 soldats. Ueli Maurer est contraint de réfléchir à une diminution du nombre de chars d'assaut et de la dotation de l'artillerie. Les associations de défense de l'armée de milice et certains représentants de l'UDC rejettent ces perspectives en des termes vigoureux. D'autres propositions émanent des jeunes démocrates-chrétiens : ils proposent une armée de 50 000 soldats et préconisent un service obligatoire pour les hommes et les femmes. La liberté de choix entre service militaire et civil est intégrée dans le projet des jeunes PDC.

Leur proposition est toutefois contraire aux traités internationaux. La Convention européenne des droits de l'homme ratifiée par la Suisse interdit en effet l'introduction d'une obligation générale de servir. Hormis cet argument, l'enthousiasme des femmes pour un tel projet doit également être pris en considération.

Pour un service civil volontaire

CIVIVA défend la création, à plus ou moins long terme, d'un service civil volontaire. Toutefois, dans les faits, le service civil est déjà un service volontaire : se faire réformer demeure relativement facile.

Selon le rapport sur la politique de sécurité, l'armée a besoin de 16 000 recrues par an. Même si les cohortes à venir, en raison de la faible croissance démographique seront moins importantes, les défenseurs de l'armée au parlement devront être satisfaits, les années à venir, que l'on ait maintenu le service civil : grâce au service civil ils pourront encore justifier le maintien d'une armée de milice. S'il en va suivant les désirs du GSsA, l'armée de milice sera abolie. 40 000 signataires ont d'ores et déjà signé l'initiative pour l'abolition de l'armée de milice. Le GSsA souhaite cependant, avec son initiative, inscrire dans la Constitution le maintien d'un service civil volontaire.

Remo Ziegler,

Traduction: Gérard Duc

Informations à propos de CIVIVA ainsi que tous les événements actuels au sujet du service civil : www.civiva.ch

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous tenez dans les mains le premier numéro du journal «Le Monde Civil». Ce journal est le fruit d'un rapprochement des différentes associations de défense du service civil de la Suisse entière. Un rapprochement qui a donné naissance à la fédération suisse du service civil CIVIVA.

«Le Monde Civil» constitue désormais le journal commun de trois organisations, la Permanence Service Civil (PSC) de Genève, l'Association suisse des civilistes et zivildienst.ch. Il est bien entendu aussi la vitrine de CIVIVA. Enfin un journal de portée nationale pour représenter à sa juste valeur le service civil !

Dans «Le Monde civil», nous souhaitons informer, débattre et plaider pour un service civil dynamique et ouvert. Nous voulons nous adresser à un large public : civilistes et établissements d'affectation, mais aussi collectivités publiques et milieux politiques.

Le nom «Le Monde Civil» symbolise les objectifs que nous nous sommes données. Nous voulons marquer la présence du service civil et faire reconnaître son rôle auprès de la collectivité. Nous visons d'ores et déjà de gagner de nouvelles lectrices et de nouveaux lecteurs. Tout en assurant une qualité professionnelle à la publication.

Ce journal en devenir est aussi le votre. Vos contributions et vos opinions y sont les bienvenues. Vous pouvez aussi devenir membres de nos organisations, vous abonner au journal, le diffuser autour de vous, en distribuer des exemplaires... Afin de faire ensemble de ce journal un atout pour le service civil.

Jérôme Strobel,
redaction@civiva.ch

Editorial

Civiva est né



Une naissance est toujours un bel événement. Une nouvelle vie commence. Cela vaut aussi pour une nouvelle organisation qui s'est fixé une mission. Le nom choisi pour cette nouvelle organi-

sation me plaît beaucoup. Les deux premières lettres font référence au but principal, le service civil. Les quatre autres lettres signifient que ce service civil est «vivant».

L'association créée en août arrive à point nommé. Elle est une fédération de différentes organisations qui se sont créées ces dernières années et qui font de la promotion du service civil leur cheval de bataille. La composition du comité de cette fédération témoigne du large soutien dont elle bénéficie :

Ruedi Tobler, président du Conseil suisse de la paix, représente les traditionnels mouvements pour la paix. Simon Scheiwiller, président de «zivildienst.ch» et Martin Stadelmann de l'association suisses des civilistes (ASC) portent l'engagement des jeunes citoyens qui soutiennent le service civil. Simon Oberbeck, président des jeunes PDC Suisse, s'engage pour sa part depuis de nombreuses années pour le service civil, tandis que l'auteur de ces lignes est un ancien conseiller national PEV. Une fédération qui a donc l'avantage de présenter un large éventail politique et dans laquelle toute personne soutenant le service civil est la bienvenue. Jérôme Strobel (Permanence service civil - PSC, Genève), Gaétan Morel (PSC) et Stefano Giamboni (Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana, Bellinzona) complètent le comité afin de représenter les secteurs francophone et italophone. Cette pluralité démontre notre volonté de penser et coordonner notre action d'une seule voix et pour la Suisse entière.

Les premières séances du comité se sont déroulées dans une excellente ambiance. Chacun est prêt à jouer son rôle et s'engager fermement pour le service civil. Notre travail collectif peut ainsi commencer est cela est réjouissant. Je suis persuadé que notre fédération peut contribuer à améliorer le service civil. Car le service civil n'est pas seulement une alternative au service militaire. Il a une valeur en soi.

Heiner Studer,
Président CIVIVA

Craines sur la privatisation du service civil en Allemagne

En Allemagne le service militaire a été raccourci et sera peut-être bientôt supprimé. Cela soulève des interrogations sur le maintien d'un encadrement adéquat au sein des secteurs sociaux et médicaux, et se pose la question de la substitution des civilistes par des volontaires.

Le service civil en Allemagne a depuis longtemps pris une ampleur bien plus importante qu'en Suisse et nombre d'institutions ne peuvent imaginer fonctionner sans civilistes. Ces derniers fournissent une aide non négligeable au sein des EMS et des institutions de soins ou au niveau de l'encadrement des personnes handicapées.

Avec la diminution du service militaire de neuf à six mois, ce sont près de 270 000 mois de service qui disparaissent. L'abolition complète du service militaire est actuellement discutée, ce qui entraînerait la disparition du service civil.

Pour l'heure, la coalition au gouvernement pense pallier au recul du nombre de mois de service grâce à l'offre déjà existante, soit «l'année sociale volontaire» (freiwilliges soziale Jahr, FSJ), soit «l'année écologique volontaire» (freiwilliges ökologisches Jahr, FÖJ). En outre, les civilistes peuvent volontairement prolonger leur service.

Les volontaires sont chers

Cela provoquera en revanche des problèmes, comme le pense Peter Tobiassen, de l'office centrale pour l'objection de conscience. Car avec ce changement les civilistes pourraient être obligés de s'engager plus longtemps afin d'obtenir un engagement.

En outre, une diminution des affectations de service civil entraîne également une réduction du temps d'apprentissage. Cela est particulièrement évident pour les foyers d'handicapés, au sein desquels le travail demande un temps d'adaptation mutuelle. Les trois derniers mois, qui seront supprimés, sont en règle générale les plus enrichissants.

Si le vide est comblé par des jeunes gens qui effectuent une année sociale volontaire, les mé-

mes problèmes sont à craindre. Car la durée du FSJ est également calquée sur la durée du service militaire et sera par conséquent également réduite.

Certains voient dans la substitution partielle des civilistes par des jeunes volontaires du FSJ un programme d'économie du gouvernement. Car, là où un civiliste gagne approximativement 500 Euros, un volontaire gagne entre 150 et 200 Euros d'argent de poche. Cependant les civilistes coûtent bien moins chers aux établissements d'affectation, car en qualité de service obligatoire, le service civil profite de subventions étatiques.

Transfert de charges

La conférence des évêques, à l'instar des organisations caritatives critiquent la décision du gouvernement d'abrèger le service civil et combattent également l'abolition de l'obligation de servir. Ils argumentent que l'Etat diminue les prestations dans le domaine du social tout en procédant à un transfert des charges en direction des institutions privées qui emploient des volontaires du FSJ. Ils craignent qu'ainsi le service civil soit privatisé, pièce par pièce.

D'autre part, des doutes s'élèvent quant à la substitution des civilistes par des volontaires encore moins chers effectuant une FSJ. Dans cet ordre d'idée, l'Etat favoriserait un dumping salarial au détriment des jeunes. «Les civilistes ne remplacent aucune force de travail régulière», dément Kerstin Griese du comité fédéral des diacres. Les civilistes effectuent des tâches complémentaires assure-t-elle, tout en appelant de ses vœux un renforcement général de tous les services volontaires sans qu'il n'y ait de concurrence entre eux.

Lorenz Lüthi, Miguel Garcia
Traduction: Gérard Duc

«Les civilistes ne menacent pas les postes de travail»

Avec la procédure d'admission simplifiée au service civil et la hausse des demandes, certains ont exprimé des craintes que le service civil puisse représenter un danger pour le marché de l'emploi. Lukas Stoffel, adjoint de direction à l'Organe central d'exécution, exprime sa position sur ce sujet.

Avec la procédure d'admission facilitée et la forte augmentation des demandes pour effectuer le service civil, percevez-vous une pression plus forte sur le marché de l'emploi suisse ?

Nous suivons des règles strictes qui garantissent que le service civil ne menace pas le marché de l'emploi. Le grand nombre de nouvelles admissions n'a rien changé à cela. Nous avions auparavant plus de places d'affectations que le nécessaire. Aujourd'hui, nous utilisons donc pleinement ce potentiel. Par ailleurs, les places dans les établissements d'affectation sont toutes examinées par rapport à leur non concurrence avec le marché de l'emploi.

Quelles mesures sont prises en Suisse pour garantir cette non concurrence avec le marché de l'emploi ?

Un établissement doit être reconnu par notre organe pour pouvoir recevoir des civilistes. Les organisations retenues doivent effectuer un travail d'intérêt public et garantir une neutralité face au marché de l'emploi. Des civilistes ne peuvent être engagés que s'ils ne remplacent pas de postes de travail existants. Ils ne doivent en aucun

cas aggraver les conditions de travail, en particulier les salaires, ni créer une concurrence. Nous examinons ces conditions dans le cadre de la procédure de reconnaissance.

À cela s'ajoute le cahier de charges qui est défini lors de la procédure de reconnaissance et qui permet de préciser les tâches que peuvent mener un civiliste. Il ne peut effectuer des travaux qualifiés ou manuels au maximum qu'à cinquante pour cent (dans le cas d'un travail de peinture ou de jardinier par exemple). Nous réexaminons régulièrement les établissements afin de vérifier que ces règles soient bien observées. Selon nous, il n'y a donc pas de danger pour le marché de l'emploi.

Et si les admissions continuent d'augmenter ?

Ce ne sera pas non plus un problème. Nous avons récemment adapté le règlement (ordonnance), afin de déterminer le nombre de civilistes qu'une organisation peut employer en fonction de sa taille. Ce nombre a été légèrement augmenté selon les cas, dans le but d'éviter un épuisement des places d'affectation. Lors de cette révision du règlement, nous avons toutefois veillé à ce que

cette correction soit modérée et ne menace pas le marché de l'emploi. Cette année, plus de 500 nouvelles organisations ont été reconnues. Un objectif similaire est poursuivi pour l'année prochaine. Les règles strictes concernant la non concurrence au marché de l'emploi sont bien sûr encore en vigueur,

«Il doit être attrayant pour une organisation d'engager des civilistes.»

indépendamment du nombre de civilistes ou d'établissements disponibles. Nous sommes actuellement persuadés de pouvoir disposer à l'avenir de suffisamment de places d'affectation sans que d'autres places de travail soient remises en cause ou qu'un dumping salarial en résulte.

Quelles conséquences un service civil plus ouvert ou même volontaire aurait-il sur le marché de l'emploi ?

Le service civil est aujourd'hui un service de remplacement au service militaire obligatoire. Il suppose par conséquent l'aptitude au service militaire. Si un service civil volontaire soutenu financièrement par la Confédération se substitue au service civil actuel, le nombre de civilistes augmentera probablement encore de manière significative. Ce serait une situation complètement nouvelle que nous n'avons pas encore analysée. L'équilibre serait en particulier reporté sur le «deuxième marché de l'emploi» (ndlr les contrats de travail subventionnés par l'Etat). Le service civil peut être en concurrence avec l'offre présente sur ce deuxième marché de l'emploi. En comparaison d'un stagiaire ou d'un chômeur, un civiliste est relativement peu coûteux pour une entreprise. Dans le même temps, il doit aussi être attrayant pour une organisation d'engager un civiliste. En conséquence, il faut trouver un équilibre entre la qualité du travail des civilistes, les frais qu'il engendre et la durée de l'engagement.



Selon Lukas Stoffel, les civilistes ne représenteraient aucun danger pour le marché du travail, même en cas de nouvelles augmentations des demandes. Photo: mig

Des civilistes au service du développement durable en ville de Genève

Afin de mettre en œuvre ses engagements pour une ville durable, la Ville de Genève dispose d'une «Délégation Agenda 21». Celle-ci agit dans les domaines comme problématiques environnementales ou de la promotion de l'égalité et de l'intégration. La Délégation Agenda 21 fait régulièrement recours à des civilistes. Un délégué et un ancien civiliste en témoignent.

Hervé Pichelin, délégué à l'Agenda 21 de la Ville de Genève:

«L'Agenda 21 fait recours à des civilistes depuis mars 2008. Nous accueillons entre un et deux civilistes par année, en fonction des possibilités d'accueil de notre Délégation.

Pour l'instant, cela a toujours été des profils universitaires. Leur spécialisation dépend des projets sur lesquels ils sont amenés à travailler puisque la Délégation ne travaille pas uniquement sur la dimension environnementale de la durabilité mais également sur ses dimensions sociales et économiques.

Les civilistes à l'Agenda 21 sont engagés comme assistants à la gestion de projets. Il peut s'agir de projets ponctuels (organisations d'événements) ou de processus (systèmes d'informations, publications) en fonction de l'actualité de la Délégation. Suivant leur expérience, les civilistes peuvent avoir des responsabilités assez importantes et ils travaillent de manière autonome.

Les missions ne se distinguent pas fondamentalement de celles des collaboratrices scientifiques qui travaillent à la Délégation. Les civilistes viennent, pour quelques mois, en appui aux collaborateurs ou sont chargés d'un événement spécifique,

«De temps en temps des civilistes trouvent un emploi chez nous à la suite de leur affectation.»

comme cela serait le cas pour un mandat. Ce qui est recherché dans le cursus ou dans la formation des candidats à l'affectation, c'est l'expérience des thématiques que ce service traite et l'intérêt personnel des civilistes à travailler sur ces questions.

De temps en temps des civilistes trouvent un emploi à l'Agenda 21 à la suite de leur affectation. Un de nos collègues actuel par exemple a commencé comme civiliste avant d'être engagé à la Délégation. Les autres civilistes ne sont pas restés, mais se sont fait connaître et il n'est pas dit qu'ils ne reviennent pas un jour.»



Jean-Pascal Gillig, ancien civiliste à «l'Agenda 21» de la ville de Genève. Photo: Ville de Genève

Jean-Pascal Gillig, collaborateur scientifique à l'Agenda 21 et ancien civiliste:

«J'ai choisi l'Agenda 21 parce que j'ai une formation en biologie et en administration publique (IDHEAP) et je suis impliqué dans divers associations touchant au développement durable. J'avais donc envie d'être affecté dans un service d'une administration publique s'occupant du développement durable. L'Agenda 21 était donc un choix idéal pouvant m'apporter une expérience professionnelle dans le domaine où je cherchais du travail.

J'ai eu deux missions principales pendant mon service à l'Agenda 21. La première était de faire adhérer la Ville de Genève à un projet national d'évaluation du développement durable, ce qui impliquait notamment de coordonner la récolte des données utiles à cette fin. La seconde était de coordonner et organiser les événements de la Ville menés dans le cadre du Festival du développement durable en 2009. J'ai également effectué quelques tâches d'appui à la Magistrature de mon département (examens-rapports, réponses à des motions,...)

Cette expérience m'a apporté la certitude d'être sur la bonne voie au niveau professionnel. Continuer à travailler dans le domaine du développement durable au sein d'une administration publique était donc devenu pour moi une évidence. De plus, j'ai pu approfondir mes connaissances sur les thématiques d'équité sociale et d'économie locale. J'ai également acquis une meilleure connaissance du fonctionnement de l'administration municipale et de ce qu'elle peut faire en terme de développement durable.

J'ai eu la chance que mon service civil débouche sur une embauche en tant que collaborateur scientifique. Au-delà de cela, j'ai pu me constituer un réseau important au sein de l'administration et une connaissance des acteurs du développement durable à un niveau régional. Enfin, j'ai acquis des compétences dans la communication, dans la gestion de projet, dans le fonctionnement d'une administration etc.»



Hervé Pichelin, délégué à «l'Agenda 21». Photo: Fabienne Muller

Civilistes recherchés !

Tu effectues une affectation de service civil particulière ? Ou dans un établissement d'affectation spécial ? Tu as des expériences intéressantes, drôles, particulières à partager à propos du quotidien du service civil ? Alors contacte-nous ! Nous faisons le portrait d'un civiliste ou d'un établissement d'affectation dans chaque numéro de ce journal et sommes à la recherche de bonnes idées.

Brèves

Le service civil reste toujours attractif

Au cours du premier semestre 2010, 3921 jeunes ont déposé une demande d'admission au service civil, contre 4256 au semestre précédent. Le nombre de demandes n'a donc que légèrement baissé (-8%) et l'afflux important qui a suivi l'abolition de l'examen de conscience en avril 2009 ne semble pas près de se tarir. Alors qu'aujourd'hui la barre des 20000 civilistes en activité a été dépassée, près de 300 nouveaux établissements d'affectation ont été reconnus ces 6 derniers mois, soit une hausse de 15%. Le nombre de places d'affectation disponibles a augmenté de 17%. (source: statistiques de l'organe du service civil)

La Serbie et l'Albanie suppriment le service militaire obligatoire

Après que la Suède ait supprimé cette année le service militaire obligatoire, l'Albanie et la Serbie ont annoncé qu'elles feraient de même à la fin de cette année resp. au début de l'année prochaine. En Allemagne et en Autriche, le débat sur le sujet a été lancé depuis longtemps. Du fait de l'initiative du GSsA sur l'abolition du service militaire obligatoire, la Suisse devra également aborder cette thématique en profondeur.

Selon «Des postes de travail pour la paix et le désarmement», le recrutement obligatoire n'est plus pratiqué ou est en voie de ne plus l'être dans 23 des 28 Etats membres de l'OTAN et dans 21 des 27 Etats membres d'UE. Les membres de ces organisations qui connaissent encore le service militaire obligatoire sont : l'Estonie, la Finlande, la Norvège, la Grèce, la Turquie et Chypre. L'Islande, Monaco, Saint-Marin et Andorre n'ont aucune force armée.

Des civilistes pour sauver la course du Lauberhorn ?

Dans le rapport sur la politique de sécurité du Conseil fédéral, certaines tâches civiles comme l'appui la course du Lauberhorn ou à la Fête fédérale de lutte ont été biffées des prestations de l'armée. Les organisateurs de la course du Lauberhorn craignent que la course de ski ne puisse plus se réaliser, car une importante main d'oeuvre d'environ 250 personnes viendrait à manquer. Le DDPS s'est déjà soucié de trouver des alternatives et propose d'employer des militaires qui prolongent volontairement leur service, ou encore de laisser la préparation de piste au service civil.

L'année passée, les militaires ont effectué environ 13 000 jours de service pour huit grandes manifestations sportives. Samuel Werenfels, chef de l'organe central du service civil, peut s'imaginer reprendre les tâches civiles de l'armée. Selon lui la base légale existe pour cela. (red)

Soutenez CIVIVA - Devenez membres!

**Est-ce que le service civil vous préoccupe ?**

Souhaiteriez-vous être informés et collaborer à l'évolution future du service civil ? Alors devenez sans plus attendre membre ou abonnez-vous à ce journal !

Pour les organisations (établissements d'affectations, ONG, etc) :

- Oui, je souhaite devenir membre de CIVIVA (contribution de 350.- par an ou montant à déterminer en fonction de votre capacité financière)

Pour personnes individuelles ou organisations :

- Oui, je m'abonne au «Monde Civil» (4 fois par an, CHF 25.-) (Pour les membres de CIVIVA, de la PSC, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation)
- Oui je deviens membre de la Permanence Service Civil - PSC (CHF 50.- par an)
- Oui, je deviens membre de l'Association Suisse des Civilistes - ASC (CHF 40.- par an)
- Oui, je deviens membre de zivildienst.ch (CHF 75.- par an)

Organisation : _____

Nom et prénom : _____

Rue : _____

Lieu et code postal: _____

E-mail: _____

Contactez-nous par e-mail à info@civiva.ch ou par courrier postal à: CIVIVA, case postal 9777, 8036 Zürich

Contact

Genève: **Permanence service civil, Maison des associations; 8, rue du Vieux-Billard; Correspondance: CP 102, 1211 Genève 8; Tél. 022 328 24 54**

Lausanne: **Centre pour l'action non-violente, Rue de Genève 52; Tél. 021 661 24 34; www.non-violence.ch**

Bellinzona: **Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Via Vela 21, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77;**

www.nonviolenza.ch, E-Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: **zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;**

Berne: **Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch**

Bâle: **Consultations chez Bruno (G: 061 815 82 42 / P: 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)**

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de novembre 2010; 1ère édition
Paraît 4 fois par ans

Abonnement annuel Fr. 25.-

Pour les membres de la PSC, de l'ASC, de zivildienst.ch et de CIVIVA, l'abonnement est inclus dans la cotisation

Paielement de l'abonnement :

CIVIVA, CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur : **CIVIVA, fédération service civil en Suisse, case postal 9777, 8036 Zürich**

Rédaction et distribution:

Le Monde Civil, Zürich, redaction@civiva.ch

Rédaction: **Jérôme Strobel, Gaétan Morel, Miguel Garcia, Remo Ziegler, Martin Stadelmann, Piet Dörflinger, Simon Scheiwiller**

Contributions : **Gaétan Morel, Heiner Studer, Lorenz Lüthi, Fabian Baumgartner, Pino Dietiker, Piet Dörflinger, Nicolas Zogg**

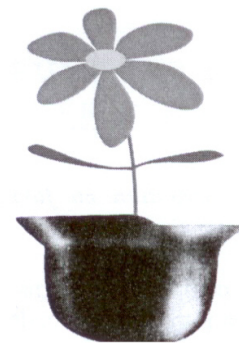
Traductions : **Gérard Duc, Gaétan Morel, Jérôme Strobel**

Tirage : **2500 ex.**

Impression : **Ropress, Zürich**

Activités de la Permanence Service Civil (PSC) - Genève

Informé en amont sur le service civil



En 2010, la PSC a relancé à Genève son projet d'information sur le service civil. L'idée est de se rendre dans les écoles secondaires, lieux de formation ou de rencontre afin de pouvoir informer en amont les jeunes en âge d'accomplir leur obligations militaires.

Aujourd'hui, la seule véritable information sur le service civil qui est donnée aux jeunes citoyens conscrits se fait lors des journées d'informations de l'armée, dans le cadre du processus de recrutement. Au-delà du fait que le contexte n'est pas idéal pour retenir l'attention des jeunes appelés, l'information sur le service civil qui est donnée par des représentants de l'armée est souvent incomplète et partielle. Beaucoup ressortent même de cette séance en ne faisant toujours pas la différence entre protection et service civil.

Comment, dès lors, offrir aux jeunes des espaces d'information de qualité sur le service civil ? Une solution qui a été envisagée était de mandater des représentants du service civil (associatifs ou gouvernementaux) pour qu'ils donnent eux-mêmes ces séances d'informations. Pour différentes raisons, essentiellement financières, cela n'a pas abouti.

L'autre solution est de sortir du cadre des journées d'information de l'armée et de proposer, en amont, des séances dans les

lieux de formation ou les lieux de rencontre citoyennes et culturelles. C'est ce que la PSC propose depuis 2007. L'association a ainsi réalisé des supports d'information, notamment une exposition de photos et un court-métrage présentant des profils de civilistes. Etablissements d'affectation ou collègues ont été démarchés pour organiser avec notre collaboration des séances d'information ou des débats sur le service civil.

Débats dans les écoles secondaires

Actuellement, le projet se concentre sur les écoles secondaires car c'est là qu'on y trouve le parfait public cible. Cette année, nous avons également contacté les communes qui font de plus en plus recours à des civilistes, afin de voir si les jeunes habitant-e-s, mais aussi responsables communaux, pouvaient être intéressés par des séances d'information. Ces séances peuvent prendre la forme d'une information purement civique: qu'est-ce que le service civil, comment y accéder, quels types de missions on y fait, comment

est-on rémunéré etc. ? Mais elles peuvent aussi toucher à des sujets plus larges, concernant les questions de citoyenneté: le sens de s'engager civilement ou militairement pour son pays, l'engagement citoyen et social des jeunes, l'avenir du service civil et le service civil volontaire, la place des femmes dans le service civil etc. Ces débats ou discussions sur l'engagement citoyen sont souvent ce qui intéresse d'ailleurs le plus les enseignant-e-s et ce pour quoi nous sommes invités à intervenir. Et les écolier-e-s, y compris les filles, participent avec grand intérêt à ces débats.

A l'automne, plusieurs séances dans des écoles secondaires sont agendées dans le canton de Genève. En 2009, Zürich avait également monté un projet d'information similaire. La PSC espère que ce projet pourra être reproduit ailleurs en Suisse romande et en Suisse allemande.

Gaétan Morel,

membre du comité de la PSC

Association Suisse des Civilistes (ASC)

Le service civil, c'est énorme! Et l'ASC alors?



L'ASC est la voix des civilistes. Elle est essentielle dans les discussions officielles sur le service civil. Mais pour que cette voix porte, l'association a besoin de nouveaux membres.

Les raisons de l'existence de l'ASC sont nombreuses. Le service civil est un service exercé par des civilistes, il doit donc être conçu pour des civilistes. Pour cette raison les intérêts des civilistes ont leur place au tout premier plan. L'ASC doit être déterminée et influente dans la défense de certains intérêts et montrer un engagement sans compromis pour une amélioration des

conditions de service. Il est injuste qu'il dure une fois et demie les jours de service militaire. Pourtant le parlement prévoit de nouvelles mesures de durcissement: réduire les indemnités ou ne plus permettre le choix de l'établissement d'affectation. Nous devons nous défendre contre ces projets!

Membres du comité recherchés!

La situation est encourageante: le service civil est devenu un thème important. L'ASC entretient de bonnes relations avec les autorités, le milieu politique et les médias. Comme les civilistes sont directement concernés, leur voix est écoutée. Actuellement, il y a plus de 20 000 civilistes en Suisse, dont seu-

lement 1% est membre de l'ASC. Changeons ça! Le soutien massif de l'ASC par les civilistes donne du poids à l'association. L'ASC cherche de nouveaux membres du comité! L'ancienne garde s'est retirée ou s'apprête à le faire. Comment les choses vont-elles continuer? Grâce à ton engagement! car l'ASC est ton association, tenue par des civilistes, pour des civilistes, et son avenir t'appartient. Quelles visions pour le service civil? Les idées et les expériences abondent: contact avec les médias, dialogue avec les autorités, création de matériel d'information, lobbying, activités sociales etc. etc....

Nicolas Zogg, président, attend ton appel: 077 436 00 44, zogg@civil.ch, www.civil.ch.